



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 6 juin 2024

**DEPARTEMENT**  
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**  
NERAC

**CANTON**  
NERAC

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 28**

**OBJET :**  
Travaux complémentaires au lot  
n°4 du marché de travaux du  
cinéma – Modification en cours  
d'exécution n°1

**N° 073/2024**

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 6 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 31 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, DULOUEARD, PRADO, BARRERE, GOUJON Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Monsieur DAVID qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.  
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.  
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO.  
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.  
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.  
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUEARD.  
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur BARRERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 4 avril 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Monsieur GELLY**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le marché de rénovation, mise en accessibilité et sécurité incendie du cinéma Le Margot lancé par délibération n° 80/2023 prise en séance du 10 juillet 2023 a été attribué en fin d'année 2023.

A l'occasion de réunions de chantier, il a été demandé de légères modifications au programme initial, consistant notamment, en plus-value, à la mise en peinture sur plaques de plâtre (grande salle et sanitaires homme/femme) et, en moins-value, à la mise en peinture des ouvrages métalliques.

**AR Prefecture**

047-214701955-20240606-DEL0732024-DE  
Reçu le 12/06/2024

L'entreprise BUFAUMENE, titulaire du lot n° 4 « peintures - sols » en accord avec la maîtrise d'œuvre, a proposé, par les devis joints N°2024/114, 2024/162 et 2024/163 détaillant :

- une moins-value liée à de la suppression de peinture intérieure sur métal : - 117,70 € HT
- une plus-value liée à de la pose de sol souple PVC et barrière anti H2o : + 676,58 € HT
- une plus-value liée à de la peinture de salle et sanitaires : + 3 621,88 € HT
- soit une plus-value finale de : **+ 4 180,76 € HT**

Considérant ces éléments, la Commission d'Appel d'Offres spécifique aux M.A.P.A. réunie en séance du 22 mai 2024, et dont la teneur vous est donc présentée aujourd'hui.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant l'exposé du Maire,

Considérant le devis de la SARL BUFAUMENE

Considérant l'avis de la C.A.O. spécifique aux M.A.P.A. en séance du 22 mai 2024

Après en avoir délibéré

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'ACCEPTER** le principe des travaux complémentaires du lot n° 4 « Peintures- sols » du marché de travaux du Cinéma Le Margot comme indiqué ci-dessus, d'un montant de 4 180,76 € HT attribué à la S.A.R.L. BUFAUMENE.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces ou accomplir toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette délibération.
- **DE DIRE** que les dépenses concernant ces travaux sont inscrites au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifie conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
préfecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,



Le SECRETAIRE DE SEANCE,